

*Jean-Claude Lefort*  
*Député honoraire*

Paris, le 18 mars 2011

**M. Alain Juppé**  
**Ministre d'Etat**  
**Ministre des**  
**Affaires étrangères**  
**37, quai d'Orsay**  
**75007 Paris**

**Monsieur le Ministre d'Etat,**

Dans votre réponse, en date du 15 mars, au député Patrick Braouezec qui vous interrogeait sur le cas de Salah Hamouri, vous affirmez clairement que celui-ci « **n'a commis aucun crime** » et qu'il ne « **constitue pas un danger pour Israël** ». Vos écrits sont à rapprocher des propos tenus en juin dernier devant Madame Denise Hamouri, la mère de Salah, par le Conseiller diplomatique du Président de la République, M. Jean-David Levitte, indiquant clairement que la détention de Salah était « **arbitraire** ».

Tout cela confirme ce que nous ne cessons de dire, depuis des mois et des mois, à savoir que notre compatriote est bien innocent et qu'il est emprisonné injustement depuis 2005 pour des raisons uniquement politiques. C'est le seul détenu politique français à l'étranger.

Dans ces conditions où l'innocence de notre compatriote est établie, il ne devrait être qu'une attitude possible : **agir sans perdre une seconde, avec une détermination sans faille, pour obtenir sa libération immédiate et sans conditions.**

Or ce n'est pas le cas, c'est le moins qu'on puisse dire. Et pour tenter de « justifier » cette attitude vous avancez trois considérants qui n'ont strictement aucune consistance.

1. Vous indiquez que rien ne peut se concevoir pour vous hors « *le respect de l'indépendance de la justice d'Israël.* » Mais comment pouvez-vous considérer que les tribunaux militaires israéliens sont partie prenante de « la justice d'Israël. » ? Ce sont des tribunaux d'exception qui accompagnent et renforcent l'occupation illégale par Israël des Territoires palestiniens. Cette occupation est universellement condamnée. Et ces tribunaux militaires sont tout aussi illégitimes que le tribunal de Clermont-Ferrand qui, en août 1940, condamna à mort par contumace le général de Gaulle parce qu'il avait choisi la résistance et non pas la collaboration. Ce dernier déclara d'ailleurs, apprenant cette sentence, qu'elle était « nulle et non avenue ». Mais c'était le général de Gaulle, il est vrai...

De plus, dès lors qu'un Français était ou est victime d'un arbitraire judiciaire aux yeux des autorités de notre pays, celles-ci ne se privent pas d'interférer publiquement, jusqu'à tendre les relations diplomatiques avec le pays concerné. Le dernier cas en date c'est le Mexique qui

n'est pas un Etat en guerre et qui n'a pas jugé notre compatriote devant un tribunal militaire d'exception. Vous n'avez pas hésité à « commenter » et à ignorer « l'indépendance de la justice » mexicaine.

Pourquoi en va-t-il autrement pour Salah Hamouri dès lors qu'il est innocent et ceci sans hésitation possible ? Pourquoi ? Parce que c'est Israël ? Ce pays peut donc tout se permettre sans que cela ne vous émeuve ? Les droits de l'Homme, selon vous, vaudraient partout sauf dans un endroit sur cette planète : en Israël ? C'est intenable.

2. A cela qui vous disqualifie gravement, ainsi que notre pays dans cette région du monde, vous ajoutez une contrevérité absolue. Selon vous Salah Hamouri n'aurait pas déposé de demande de « remise de peine ». C'est totalement faux. Une demande de remise de peine a bien été présentée aux deux tiers de sa peine accomplie. Sa libération a été refusée, le 26 juillet 2009 – vous lisez bien : en 2009 – par une commission militaire israélienne. Motif invoqué : « Salah n'était pas guéri ».

Je crois pouvoir dire qu'il n'est pas près de « guérir », Monsieur le Ministre. Salah refuse en effet politiquement, de manière non violente, l'occupation par une force étrangère du pays qui l'a vu naître et en particulier de la ville où il réside : Jérusalem-Est. Voilà pourquoi il est en prison. Il dit « Non ! » à l'occupation. Cela devrait lui valoir les honneurs de la France.

3. Non seulement il subit un emprisonnement inique depuis plus de 6 ans mais il devrait en plus, selon vous, s'humilier totalement et prononcer des « regrets » qui seraient, écrivez-vous, « nécessaires » ! Des regrets pour quoi ? Parce qu'il refuse l'occupation de la Palestine ? Si quelqu'un devait prononcer de profonds regrets c'est Israël. Certainement pas lui. Et s'il devait regretter quelque chose c'est l'inaction de la France et son soutien *de facto* de l'occupation israélienne.

Mais votre posture et votre inaction face à ce déni de justice que finalement vous « couvrez » depuis des années ne nous décourageront pas pour autant. C'est qu'à votre différence nous avons la justice et le droit avec nous ! Impossible en France d'arrêter ces valeurs de s'exprimer. Vous n'y parviendrez pas, Monsieur le Ministre !

Plus que jamais nous agissons pour que notre compatriote soit libéré car il n'a strictement rien à faire en prison où l'on tue sa jeunesse et où le droit se fracasse dans un silence assourdissant et peu glorieux des autorités françaises.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre d'Etat**, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Jean-Claude Lefort**  
Député honoraire